Loi Diane B. Allen sur l'égalité salariale du New Jersey (2018) — égalité pour un travail substantiellement similaire, six ans de rappel de salaire et triplement obligatoire des dommages

Gender Equality · Bonne pratique · États-Unis d'Amérique

Score de qualité : 41/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

Signée le 24 avr. 2018, en vigueur le 1er juil. 2018 : égalité salariale pour un travail substantiellement similaire, toutes catégories protégées, jusqu'à six ans de rappels et dommages triplés ; aucune évaluation d'impact publiée.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	0/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-07

State of New Jersey — Legislature and Governor's Office — consulté le 2026-11-07

Lowenstein Sandler analysis — consulté le 2026-11-07

Fisher Phillips: one year later — consulté le 2026-11-07

Citer — Evidoria. *Loi Diane B. Allen sur l'égalité salariale du New Jersey (2018) — égalité pour un travail substantiellement similaire, six ans de rappel de salaire et triplement obligatoire des dommages*. ID persistant : 48c0ad32-ba68-4ef1-b4ea-73765a8c9b16.